

Le Président

à

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
Communautaires

Mont Lozère et Goulet, le 28 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au conseil communautaire qui aura lieu

**Le 29 septembre 2020 à 14heures 30 – Salle des Fêtes – Le Bleymard**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire précédent
- Délégations consenties au Président et au Bureau
- Attribution aide pour l'immobilier touristique
- Dispositif ZRR
- Désignation des délégués au PNC et au Syndicat Mixte Monts Margeride
- Désignation des représentants pour siéger au CDT
- Désignation des membres devant siéger au PLPD Centre-Lozère
- Élection des membres socioprofessionnels devant siéger au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme
- Fixation du mode de perception et des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Vente de terrains à la zone artisanale Les Terres Bleues (commune de Lanuéjols)
- Fixation pris location local et garage au PMR de Bagnols les Bains
- Demande subvention à la CCSS pour l'acquisition d'un minibus
- Demande subvention au Département dans le cadre des contrats territoriaux (acquisition de matériel technique et informatique, mobilier pour l'ALSH)
- Demande subventions pour remise en état d'une Lavogne à Combret (Altier)
- Validation du plan de financement pour l'achat de composteurs
- Autorisation signature d'un protocole transactionnel pour l'extension des bureaux administratifs
- Autorisation signature de convention :
  - o Syndicat Lozère Centre : collecte et traitement des déchets sur le secteur du Valdoncez
  - o Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère : convention de partenariat pour le Pôle de Pleine Nature
- Avenant à la convention CCSS pour le financement des prestations ALSH péri scolaire et extra scolaire
- Signature de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques
- Autorisation par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère d'une subvention à son budget annexe ski
- Fixation prix de vente eau à l'entreprise COLAS
- Décision modificative sur le budget principal et des ordures ménagères
- Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale à l'intercommunalité
- Transfert des pouvoirs de police au Président de la Communauté de Communes
- Création emploi ALSH
- Vote des subventions aux associations et CEL
- Fixation du lieu du prochain communautaire
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président  
Jean de LESCURE



